

Département de l'Ardèche

Commune de
SAINT-ALBAN-AURIOLLES
07120

PROCES VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 03/07/2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15.
- présents : 10.
- votants : 12.

En l'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Nicolas CLEMENT.

Date de la convocation : 25/06/2025.

Ouverture de la séance à : 19h31.

Appel des membres du Conseil Municipal et constat de la présence de **10 conseillers**, le quorum est atteint, Monsieur le Maire proclame la validité de la séance.

Présents : CLEMENT Nicolas, LUCENAY Jean-Claude, BESSET Claude, BEAUMEL Cédric, JAUZION-GRAVEROLLE Vincent, VANESSE Carole, SEGRETO Lorraine, DEVANCIARD Gilles, THIBON Max, SERRE Michel.

Pouvoir de vote reçus : Mme BOURRA Anaïs donne procuration à Mr BESSET Claude.
Mme CAMBERLAIN-MARCHAL donne procuration à Mr BEAUMEL Cédric.

Approbation du procès-verbal du 14/04/2025 à l'unanimité.

Présentation de l'ordre du jour :

- **Décisions prises au titre des délégations :**
 - Décision 2025_04_25_001 : interventions musicales en milieu scolaire, 2025 /2026.
 - Décision 2025_06_23_001 : PPMS-alarme école Alphonse Daudet.
- **Finances :**
 - Point-presse : 2025_07_01_001 : DM n°1.
 - Gestion immobilière : 2025_07_01_002 : DM N°1.
 - Budget principal : 2025_07_01_003 : achat d'une épaveuse.
- **Ressources humaines :**
 - 2025_07_01-004 : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe catégorie C.
 - 2025_07_01_005 : tableau des effectifs au 01/07/2025.

- Animaux :
 - 2025_07_01_007 : convention de stérilisation de chats pour 2025.
- Subventions aux associations :
 - 2025_07_01_007 : association Randa Ardesca (festival international du verre archéologique).
- Voirie :
 - 2025_04_01_008 : vente d'une parcelle communale.
 - 2025_04_01_009 : échange d'une parcelle avec les consorts Coudeyre.
 - 2025_04_01_010 : régularisation foncière de la voirie.
- Urbanisme :
 - 2025_04_01_011 : acquisition de terrain par la commune.
- PLUI :
 - 2025_04_01_012 : avis sur l'arrêt du PLUI.
- Point d'information : vieille église d'Auriolles.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : Mr BESSET Claude.

Compte-rendu des décisions prises au titre des délégations (Art L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales).

Décision 2025_04_25_001 : intervention musicales en milieu scolaire. Renouvellement de la convention pour l'année 2025/2026 pour la somme de 1800€.

Décision 2025_06_23_001 : PPMS-alarme école Alphonse Daudet.

3 devis présentés :

- SARL LSI Montélimar pour 3698,94 €.
- Rexel Aubenas pour 3774,70 €.
- ADS pour 4685,02 €.

C'est la société ADS qui a été retenue par le fait que son tarif inclus une connexion radio avec la maternelle.

Finances :

- Point presse (51503).
 - 2025_07_01_001 : Décision Modificative n°1 (excédent 001/001 – amortissement caisse enregistreuse).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Total D 042 : op. d'ordre entre sections		197,00 €
Total D 21 : immobilisations corporelles		2165,00 €
Total R 001 : solde d'exécution d'inv. reporté		1968,00 €
Total R 040 : opérations d'ordre entre sections		197,00 €
Total R 70: ventes prod. fab. prest. serv.		197,00 €

Amortissement de la caisse enregistreuse sur 5 ans.

Vote : à l'unanimité.

- Budget gestion immobilière (51504).
- **2025_07_01_002** : Décision Modificative n°1 (régularisation de TVA).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Total D 011 : Charges à caractère général.	10 ,00 €	
Total D 65 : Autres charges de gestion courante.		10,00 €

Régularisation de TVA.

Vote : à l'unanimité.

- Budget principal (51500).
- **2025_07_01_003** : Achat d'une épareuse.

ENTREPRISES	EPAREUSE	PRIX HT	Prix reprise ancienne
SARL Rosières machines Agri.	SMA FELINE 450S	20 249,00 €	3 500,00 €
"	PRODIGIA 450 NOREMAT	35 926,00 €	3 500,00 €
SARL Aygon Mécanic'service	AGRILONG-PADS	28 890,00 €	Pas de reprise
GROUPE SICOIT	THEA 500 PA	27 700,00 €	2 500,00€

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jauzion-Graverolle qui explique à l'assemblée que l'épareuse est très ancienne, que les réparations sont de plus en plus fréquentes et coûteuses ce qui nous oblige à envisager son remplacement.

Ce qui provoque une réflexion de Monsieur Thibon : « Elle sera probablement mieux adaptée au nouveau tracteur ! ».

Le choix se porte donc sur la **SMA FELINE 450S** présentée par la société SARL Rosières machines Agri.

Vote : à l'unanimité.

Ressources humaines :

- **2025_07_01_004** : création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe-catégorie C.

Dans le cadre de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C.

Rappel de ses missions : gestion de l'agence postale, du point presse, de la cantine scolaire et point d'information touristiques.

Cette création prendrait effet au 01/09/2025 à temps complet.

Vote : à l'unanimité.

- **2025_07_01_005** : tableau des effectifs au 03/07/2025

Lieu	Catégorie	Grade/emploi	Fonction	Temps de travail	Fonctionnaire	Contrat E.P.	Postes vacants
Musée A. Daudet.	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Direction	35H			1
Secrétariat général de Mairie	B	Rédacteur territorial	Secrétaire générale de Mairie	35H	1		
Secrétariat de Mairie.	C	Agent administratif principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire	35H			1
Secrétariat de Mairie.	C	Adjoint administratif	Accueil	35H	1		
Agence postale, presse, point-info, cantine.	C	Adjoint administratif	Accueil	35H	1		

Agence postale, presse, point-info, cantine.	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Accueil, gestion				1
Musée A. Daudet	C	Adjoint administratif	Accueil, gestion		1		
Musée A. Daudet	C	Adjoint du patrimoine	Visite, agent communication		1		
Scolaire	C	ATSEM	ATSEM	31H30			1
Scolaire	C	Adjoint territorial d'animation.	Périscolaire-ATSEM	28H			1
Technique	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Responsable service technique	35H	1		
Technique	C	Adjoint technique territorial.	Voirie.	35H	1		
Technique	C	Adjoint technique.	Voirie-Ecole	35H	1		
Bibliothèque	C	Adjoint administratif	Bibliothèque	17H		1	
Ecole	C	Adjoint technique	Ecole-entretient-musée.	35H		1	
Ecole	C	Adjoint technique	Office d'Atsem-périscolaire	28H		1	
Ecole	C	Adjoint technique	Ecole	16H		1	
Ecole	C	Adjoint technique	Ecole	8H30		1	

Vote : à l'unanimité.

Animaux :

- **2025_07_01_006** : Convention stérilisation et identification des chats pour 2025 entre la commune et la fondation « 30 millions d'amis ».

Monsieur le maire donne la parole à Madame Ségreto qui nous donne les chiffres des précédentes campagnes : 2021 : 17 chats – 2022 : 15 chats – 2023 : 8 chats – 2024 : 5 chats.

Pour 2025 la convention portera sur 10 chats ce qui représente un cout de 550 € pour la commune et une somme identique pour « 30 millions d'amis ».

Monsieur le Maire rappelle que les chats errants présentent des risques sanitaires en plus d'une reproduction incontrôlée. Une surpopulation de chats errants augmente les dégâts sur la voie publique et chez les habitants et sont un facteur de risques sanitaires importants ainsi que de risques d'accidents de la route.

Vote : à l'unanimité.

Subventions aux associations :

- **2025_07_01_007** : Association Randa-Ardesca, festival du verre archéologique.

Pour les 40 ans de l'AFAV (association française pour l'archéologie du verre) et à l'occasion de son 39^{ème} colloque, ses chercheurs proposent de présenter et de vulgariser leurs recherches à travers le 1^{er} festival international du verre archéologique qui aura lieu sur le site de Randa-Ardesca.

Les organisateurs sollicitent une subvention auprès de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de leur allouer une subvention de 1000 €.

Monsieur le Maire faisant partie du Conseil Scientifique de l'Association ne participe pas au vote.

Vote : 11 votants à l'unanimité.

Voirie :

- **2025_07_01_008** : vente d'une parcelle communale.

Lors du conseil municipal du 16/06/2022 l'assemblée avait voté la cession d'un délaissé 021C1516 mais les services du cadastre, lors de la mise à jour, ont réintégré ce délaissé initial dans la voirie publique d'où cette nouvelle délibération.

Cession de la parcelle 021C1254 de 95 m² à 3240€.

Vote : à l'unanimité.

- 2025_07_01_009 : échange de parcelle avec les consorts Coudeyre.

Par délibération municipale en 1971, afin de pouvoir goudronner les 80 m. depuis la D208 jusqu'au hameau de Chancros sur une largeur de 3 m. il était nécessaire de faire l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Monsieur Coudeyre. Celui-ci avait proposé de céder à la commune cette bande de terrain en échange du vieux chemin traversant sa parcelle (1147) qui n'était plus utilisé depuis la création de la D208, de plus ce chemin était devenu sans issue à ses deux extrémités.

Vote : à l'unanimité.

- 2025_07_01_010 : régularisation foncière de la voirie.

Au cours des dernières décennies, différentes actions de reprofilage de la voirie communale ont nécessité de nombreuses emprises sur le privé et sont restées en l'état sans actes notariés.

Une première estimation concerne 68 parcelles pour 58 actes.

Les voies concernées sont : Chemin de Bizac, Chemin de Champdressac, Impasse de falaises, Chemin de Chavetourte, Impasse du Mas et Chemin de la Vignasse.

Afin de régulariser cette situation 2 sociétés ont été contactées pour réaliser les actes administratifs.

Entreprise.	Phase diagnostique.	Régularisation par actes administratifs.	Régularisation par transfert d'office.	Notification aux propriétaires.	Publication foncière des parcelles.
BEAUR (Romans)	400 €	495 € par acte.	4 100 € par transfert.	20 €	Comprises.
FONCIER CONSEIL (Valréas)	1 Réunion offerte. 350 € pour les suivantes.	280 € par acte.	3 624 € par transfert.	Compris.	14 € par parcelles.

Monsieur Devanciard fait remarquer que la rue Marius Perbost n'est pas comprise dans la liste des voies à régulariser.

Monsieur le Maire répond que ces parcelles seront régularisées par avenant.

Monsieur le Maire propose de confier la rédaction des actes administratifs à l'entreprise **FONCIER CONSEIL**.

Vote : à l'unanimité.

- 2025_07_01_011 : acquisition de terrain par la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune se porte acquéreuse d'une propriété, succession René Fromentin/Georgette Durand, de 58a 54ca.

Cette acquisition a pour objectif : la préservation du patrimoine bâti, la maîtrise de certaines parcelles, la conservation et la diversité des paysages, la possibilité de faciliter la réorientation des terres et enfin avoir une réserve foncière.

Cette propriété est située en ENS (Espace Naturel Sensible), elle est vendue 1170 € + 120 € pour les frais d'intervention de la SAFER.

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature cadastrale	Zonage
Brenon	021B	0711	15a 50ca	Taillis simple	RNU
Brenon	021B	0712	1a 96ca	Taillis simple	RNU
Brenon	021B	0716	32a 26ca	Taillis simple	RNU
160 Che. de la plaine	021C	0216	3a 20ca	Sols	RNU
Haute-Rive	021C	0217	7a 62ca	Terres	RNU

Vote : à l'unanimité.

PLUI :

- 2025_07_01_012 : avis sur l'arrêt du PLUI.

Monsieur le maire présente le cursus d'élaboration du PLUI.

- 27/03/2017 : prise compétence documents d'urbanisme en charge d'élaborer le PLUI.
- 13/10/2020 : diagnostic, PADD, traduction du PADD en règlement, zonage et OAP.
- septembre 2024 : débat du PADD en CC et CM.
- 15/04/2025 : arrêt du PLUI en CC.

- mai, juin, juillet 2025 : avis aux personnes public associées.

- septembre, octobre 2025 : enquête publique (1 mois) conduite par commissaire enquêteur et remise rapport d'enquête. Le temps de l'enquête les particuliers auront la possibilité de faire tout type de demande liée au projet de PLUI.

- début 2026 : approbation du PLUI en CC et application du PLUI.

Ensuite Monsieur le Maire rappelle les phases de concertation avec les habitants :

- ateliers participatifs habitants :
 - 10/10/2022 à Lanas.
 - 13/10/2022 à Ruoms.
 - 17/10/2022 à Vallon Pont D'Arc.
- réunions publiques :
 - 06/07/2023 à Ruoms : diagnostic.
 - 30/09/2024 à Ruoms : PADD.
 - 07/04/2025 à Ruoms : phase « arrêt ».

Monsieur Thibon réagit vivement sur le fait qu'aucune réunion d'information sur le PLUI a eu lieu pour la commune. Pour cette raison il ne votera pas pour l'arrêt du PLUI.

Après arrêt du PLUI le taux de croissance sera de 0,86% au lieu de 0,76% préconisé par le SCoT, il était de 1,54% pour le PLU 2019.

Ce qui donne pour le territoire communal :

- Objectif logements : 179.
- Réhabilitation/changement de destination : 5.
- Logements vacants : 0.
- Surfaces dents creuses -2500m² : 0,24.
- 80% de surfaces dents creuses -2500m² : 4,99.
- Logements dents creuses -2500m² : 68.
- Surface en divisions parcellaires : 5,65.
- 80% des surfaces en divisions parcellaires : 4,52.
- Logements en division parcellaires : 67.
- 80% des logements en division parcellaires : 54.
- Logements restant à produire en extension : 52.
- Densité en extension 22.
- Surface en extension : 2,33.
- Densité totale 22 (densité SCoT :25).

Monsieur le Maire reprends par quartier les plans de zonage.

Secteur Ranc d'Avène : Zone AUa à urbaniser avec 6 logements. La zone notée Ueq doit être modifiée en ER. STA3.

Au sujet de cette zone un vif échange verbal oppose Monsieur le Maire à Monsieur Thibon. Monsieur le Maire donne l'information que lors de la création de Randa Ardesca la municipalité d'alors s'était engagée à aménager un parking sur la zone en question. Info donnée par le responsable de Randa Ardesca. Monsieur Thibon s'insurge contre cette affirmation précisant qu'aucune promesse n'avait été faite, seulement un contact, à l'époque, avec la DDE.

Secteur centre bourg : zone très impactée par l'amplitude maximale du niveau des crues.

2 zones : ER.STA1 pour se laisser la possibilité d'agrandir le parking de la superette et ER.STA2 pour se laisser la possibilité d'agrandir la mairie et l'école.

Mr Devanciard intervient pour proposer de classer en préemption les terrains Chevalier, ce qui convient tout à fait à Monsieur le Maire et à son conseil. Il s'agit des parcelles 997,1066 ,1070,1074,2015,2019,2020,2021,2022 section D.

Secteur du bas de la Barnerie (anciens terrains Chambon) zone AUa avec un potentiel de 23 logements.

Monsieur Devanciard intervient pour proposer qu'il serait judicieux de créer un sentier pédestre dans cette parcelle pour relier le centre bourg au calvaire.

Secteur du haut de la Barnerie : Zone AUa avec un potentiel de 23 logements. *Monsieur Thibon demande ce qui est prévu pour l'assainissement. Monsieur le Maire : tout en ANC.*

Secteur d'Autijol : *Monsieur Thibon demande à ce que l'on s'assure que la famille Chevalier a bien réglé son dû pour la PVR.*

Secteur du Sartre/La Vignasse : *Monsieur Thibon demande que sera-t-il possible de faire à l'avenir à La Vignasse une fois le PLUI mis en place.*

Réponse de Monsieur le Maire : autorisé sous condition restauration, commerce, action sociale et toutes extensions possibles.

Secteur Bizac : 3 sites ont été classés en zone naturelle de façon à geler l'extension de l'urbanisme de façon à ne pas rajouter de la pollution à la plage de Peyroche.

De l'avis de Monsieur le Maire il serait souhaitable de supprimer les pastilles sur les plans du PLUI qui repèrent les grottes, dolmens ou capitelles de façon à ne pas créer un flux de curieux aux intentions douteuses. Le conseil est de cet avis.

Avis Proposé.

Favorable avec demande de prise en compte de remarques et observations :

- **Correction de l'erreur Ueq au lieu de ER-STA3.**
- **Rétablissement des parcelles de la PVR Authijol (PVR payées)**
- **Oubli de la croix en bordure de la D208 à la maison Chaper.**
- **Suppression des indications concernant le patrimoine archéologique dans le but de préservation contre le pillage.**

Vote : 3 contre.

9 pour.

Point d'information sur la vieille église d'Auriolles :

Suite aux faiblesses de la toiture, visibles de l'extérieur, convocation d'un expert en construction, Monsieur Discours, qui le 30 mai prends les mesures conservatoires.

Dans un premier temps un bâchage de la toiture va être réalisé et un assainissement des pieds de mur effectué.

Des témoins sur les fissures murales vont être posés en 2 périodes de 3 mois (une en période sèche et une en période humide).

Fin de séance à 21h13.

